

Service des Affaires Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration n° 2024 - 110 Séance du 13 décembre 2024

Schéma directeur du handicap

Condition d'acquisition du vote :

Quorum = moitié des membres en exercice présents ou représentés
Acquisition de la délibération = majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 34 Nombre de membres présents : 25 Nombre de membres représentés : 4

Nombre de vote pour : 29 Nombre de vote contre : 0 Nombre d'abstentions : 0

Ce point a fait l'objet d'un avis du CSAE du 20 novembre 2024 et du conseil académique du 21 novembre 2024.

Le schéma directeur du handicap, tel que figurant dans le document annexé à la présente délibération, est approuvé.

CSAE du 20 novembre 2024 Conseil Académique du 21 novembre 2024



Schéma Directeur du Handicap 2025 - 2030

Contexte

L'université d'Artois

- Université Multipolaire
- Université implantée sur cinq villes (Arras, Béthune, Douai, Lens, Liévin), qui sont autant de grands pôles disciplinaires. Elle comprend huit UFR, deux IUT, une école d'ingénieurs, un service de formation continue et seize centres de recherche de taille et de thématiques diversifiées.
- Caractéristiques et effectifs des étudiants et des personnels en situation de handicap :
 - ✓ 12 800 étudiants, 316 étudiants en situation de handicap bénéficient d'aménagements d'études et/ou d'examens en 2023/24, soit 2,6% de la population accueillie

Évolution des effectifs des étudiants en situation de handicap

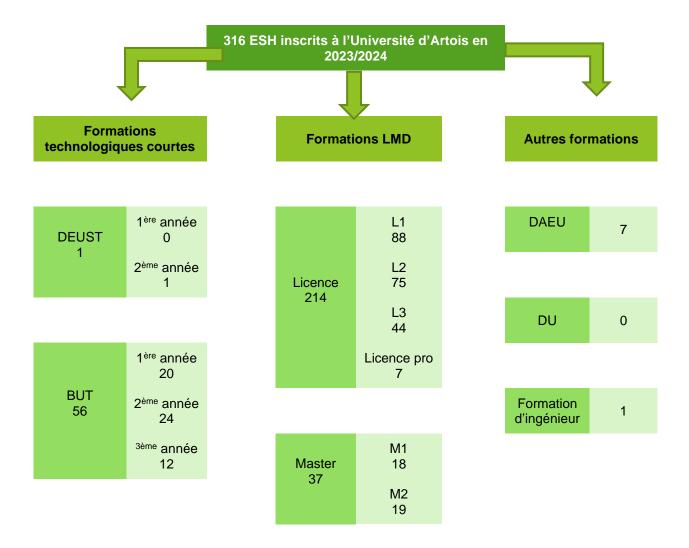
Année universitaire	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24
Nombre d'ESH	101	121	139	153	201	242	252	316
% d'augmentation		19,8%	14,9%	10,1%	31,4%	20,4%	4,13%	25,4%

2,6% des étudiants en situation de handicap





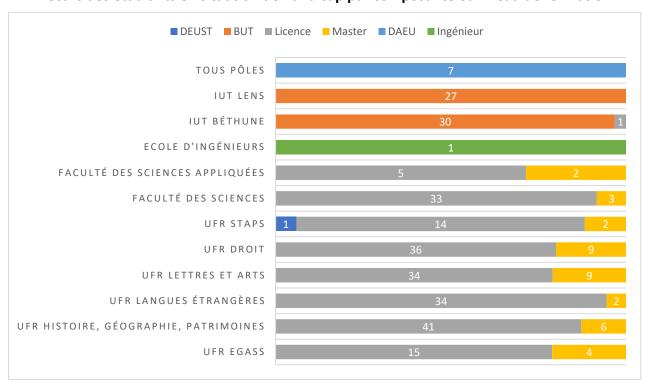
Répartition des étudiants en situation de handicap par type de formation



Répartition des étudiants en situation de handicap par pôle

Pôle	Effectifs	%		
Arras	145	45,9%		
Béthune	39	12,3%		
Douai	45	14,2%		
Lens	63	19,9%		
	17	5,4%		
Tous pôles				
DAEU	7	2,2%		
DU	0	0%		
	316	100%		

Effectifs des étudiants en situation de handicap par composante et niveau de formation

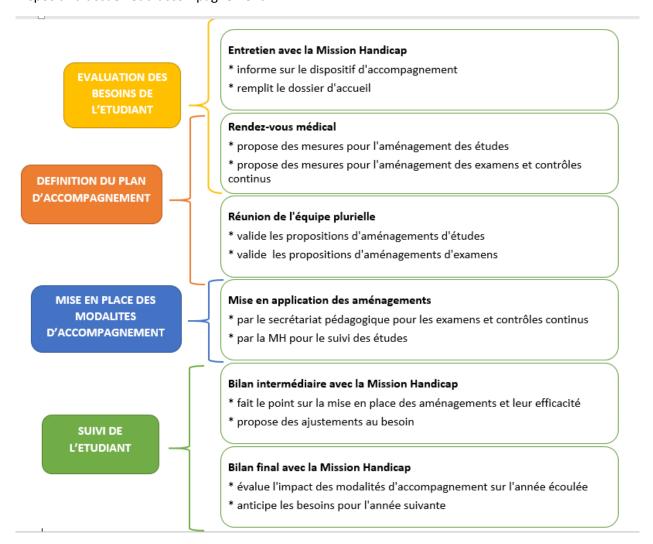


(Bilan relais handicap – vie étudiante 2023)

Parmi ces 316 étudiants, 214 sont inscrits en Licence, avec une répartition notable de 88 étudiants en 1ère année, 75 en 2ème année et 44 en 3ème année. 37 étudiants poursuivent des études de Master, avec une répartition presque égale entre M1 (18) et M2 (19). Les formations les plus représentées relèvent des Sciences Humaines et Sociales.

La mission Handicap de la vie étudiante accompagne les étudiants en situation de handicap. L'activité de la mission handicap se décline sur trois volets : l'accompagnement, la formation et la sensibilisation (annexe, guide ESH 2024, vie étudiante Mission Handicap).

Dispositif d'accueil et d'accompagnement :

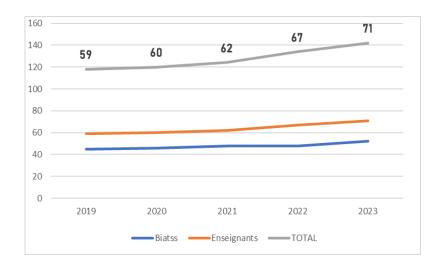


Les modalités d'accompagnement peuvent être diverses :

Aides humaines : aide à la prise de notes, tutorat pédagogique, aide à la communication (interprète, codeur), autre aide humaine (déplacements, restauration, intégration...)

Aménagement des examens (308 étudiants ont bénéficié d'un aménagement des examens en 2023-24) : temps majoré, mise à disposition de matériel (caméra oculaire, PC, loupe, logiciels, dictaphones...), documents adaptés, secrétaire, épreuves aménagées, aide à la communication, salle particulière, temps de pause.

Bilan RH personnel (Bilan social unique), Obligation emploi (situation UA)



Évolution 2019-2023 du nombre d'agents RQTH au 31 décembre 2023

Cadre juridique

Références et textes de cadrage :

Ministère de l'enseignement supérieur :

https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/etudiants-en-situation-de-handicap-51299

Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés : Code de l'éducation : articles L112-1 à L112-5

Santé à l'université : Code de l'éducation : articles D714-21 à D714-27

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées prévoit l'accueil et l'accès des étudiants handicapés dans les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que le personnel en situation de handicap, et instaure un « droit à compensation » avec la PCH (prestation de compensation des handicaps). Elle prévoit donc les modalités de l'accueil de cette population avec, si besoin, les aménagements nécessaires aux différentes situations dans l'organisation et l'accompagnement au quotidien.

Deux circulaires « médecine préventive » du 4 mars 2010 et du 27 décembre 2011 ont précisé les aménagements d'examens et concours.

Une Charte Université/handicap du 4 mai 2012 a été signée par le Ministère. Celle-ci a pour objectifs de consolider les dispositifs handicap, de développer la politique des ressources humaines en matière de handicap, de rendre plus lisible la recherche sur le handicap et de permettre l'accessibilité des services.

Une circulaire du 4 septembre 2012 préconise la prise en compte du handicap dans tous les projets de loi.

La loi ESR « Fioraso » du 22 juillet 2013 impose la création d'un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap dans les établissements d'enseignement supérieur.

Loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui renforce l'insertion des personnels handicapés par la création de dispositifs tels que la titularisation des apprentis handicapés ou encore la promotion par voie de détachement. La loi confirme l'obligation d'emplois de personnels handicapés pour les employeurs publics, l'obligation de désigner un référent handicap. Elle ouvre des possibilités accrues pour la formation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi...

Trois circulaires récentes :

- La circulaire du 6 février 2023 précise les dispositions relatives aux aménagements des épreuves des examens et concours de l'enseignement supérieur pour les candidats en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire, la présence d'une aide humaine, la mise à disposition d'un équipement adapté.
- La circulaire du 10 juillet 2024 précise les droits des étudiants en situation de handicap ou avec un trouble de santé invalidant en mettant l'accent sur l'accès à la formation, le dispositif d'accompagnement, la participation à la vie étudiante et l'insertion professionnelle
- La circulaire du 06 février 2024 sur les aménagements d'examens

Le schéma directeur du handicap (SDH) 2015 – 2019

Ce schéma était décliné suivant cinq axes stratégiques :

- l'accueil, l'accompagnement et l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap
- ❖ le recrutement et l'accompagnement des personnels en situation de handicap
- « vivre ensemble »
- les formations et la recherche sur le thème du handicap
- l'accessibilité du bâti

AXE 1 : L'ACCUEIL, L'ACCOMPAGNEMENT ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES ETUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

RESUME DES FICHES ACTIONS

(Comprenant indicateurs de suivi et d'évaluation)

FICHE 1	Poursuivre l'amélioration du repérage, de l'orientation et de l'accueil des étudiants en situation de handicap au sein des activités universitaires proposées (en lien avec la MDPH, lycées).
FICHE 2	Développer l'inclusion universitaire en initiant un projet de tutorat entre étudiants valides, étudiants en situation de handicap, le personnel en contact (enseignants, administratifs).
FICHE 3	Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés avec une préparation en amont des candidats au recrutement.

AXE 2 - LE RECRUTEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS EN SITUATION DE HANDICAP

RESUME DES FICHES ACTIONS

(Comprenant indicateurs de suivi et d'évaluation)

FICHE 4	Mener une politique de recrutement et d'intégration des personnes en situation de handicap cohérente en fonction des besoins des différentes composantes.
FICHE 5	Améliorer quantitativement et qualitativement la prise en charge des bénéficiaires d'obligation d'emploi en les accompagnant sur le long terme et avec l'appui d'un partenariat constructif.

AXE 3 - « VIVRE ENSEMBLE »

RESUME DES FICHES ACTIONS

(Comprenant indicateurs de suivi et d'évaluation)

FICHE 6	Améliorer l'information en direction des professionnels, des personnes en situation de handicap ainsi que leur entourage, du personnel et de ses usagers.
FICHE 7	Sensibiliser et former le personnel, plus particulièrement le personnel de contact, et l'ensemble de la population étudiante.
FICHE 8	Déployer une politique d'achat en direction des entreprises relevant du secteur du travail protégé et adapté (ESAT, EA) et obtenir de nouveaux marchés publics.

AXE 4 - LES FORMATIONS ET LA RECHERCHE SUR LE THEME DU HANDICAP

RESUME DES FICHE ACTIONS

(Comprenant indicateurs de suivi et d'évaluation)

	Mettre en place des formations en lien avec le handicap (DU « référent
	handicap ») et soutenir les projets innovants au niveau de la recherche
	dans ce domaine.

AXE 5 - L'ACCESSIBILITE DU BATI

RESUME DES FICHE ACTIONS

(Comprenant indicateurs de suivi et d'évaluation)

FICHE 10	Définir et mettre	en place un p	orogra	amme de travaux	d'accessibili	ité des
	infrastructures universitaires.	permettant	le	cheminement	jusqu'aux	lieux

Nouveau schéma directeur du Handicap 2025-2030

Le nouveau schéma directeur du handicap (SDH) vient s'inscrire dans la continuité du précédent schéma.

Le schéma directeur du handicap est étroitement lié au Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2020-2024, au volet Vie étudiante du SRESRI ainsi qu'au futur Schéma directeur DD&RS de l'UA.

L'ensemble des services de l'université a contribué à l'écriture de ce nouveau schéma avec la volonté de cibler à la fois le public étudiant et le personnel.

Ainsi, trois axes transversaux ont pu être définis :

- Vie étudiante / vie de campus
- Formation Enseignement-Recherche (usager) Emploi (personnel)
- Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Méthodologie:

- Concertation de l'ensemble des services de l'établissement
- * Réunions de travail avec les services de Juin 2023 à Septembre 2024
- Contribution et propositions des services
- Proposition des fiches actions : 21 Fiches

Pour chaque fiche action et pour chacun des trois axes :

- ✓ Les ressources : Ce qu'on a (moyens organisationnels, financiers, humains, autres)
- ✓ L'état de l'offre : Ce qu'on fait (opportunités identifier l'offre : actions portées par et actions menées avec)
- ✓ Les actions à envisager : Ce qu'on veut faire : objectifs

Axe 1 : Vie étudiante / vie de campus

Services concernés	Ce qu'on veut faire : OBJECTIFS	Fiche Action
MH : Mission Handicap	Programmation spécifique ciné débats pensée par les ERH (étudiants relais handicap) et pour les étudiants à besoins particuliers sur les pôles ou en territoire (sur handicap) pour les étudiants et ESH (étudiants en situation de handicap). Prévention Handicap et prévention santé (santé mentale : mutualisation SSE et Mission handicap) Offre des services intégrant les publics à besoins particuliers (bénéficiaires et acteurs) et une offre des services qui ne se limite pas à une offre universitaire Lien à développer vers le ERH/ESH sur les pôles ; lien ERH/Associations	1
SUAPS	Ce projet CVEC a été mis en place pour 4 ans et arrive donc à son terme en décembre 2023. L'objectif est d'arriver à une véritable pratique sur ordonnance en concertation avec les MAISONS DE SANTÉ, SSE, ASC, VIE ÉTUDIANTE - MISSION HANDICAP	2
SVCA : Vie culturelle et associative	Faire que l'université soit un laboratoire d'actions inclusives (portés par les associations, les partenaires, les services) et un maillon du réseau RéCIT Former les personnels à une action culturelle inclusive. Former les relais de la vie culturelle et de la vie associative (étudiants, enseignants et personnels) à la question de l'inclusion. Améliorer le partage des objectifs, des actions culturelles avec les différents services et partenaires. "culture de l'inclusion" Mettre en place des médiations spécifiques pour les étudiants en situation de handicap.	3
	Maintenir un accompagnement individualisé et répondre aux besoins spécifiques des ESH.	
SSE	Indicateur: Nombre d'ESH pris en charge. Maintenir les permanences des délégués sociaux de la CPAM à la rentrée Réaliser un répertoire « contact » MDPH » Solliciter les assistantes sociales du SSE Indicateur: nbre d'ESH reconnus MDPH? Nbre d'ESH ayant bénéficier d'une aide sociale? Structurer les procédures d'accueil et définir un service d'accueil unique. Élaborer un "guide de l'ESH" Envisager des rencontres en cours d'année pour faire le point sur les situations Maintenir et renforcer cette collaboration Indicateur: nombre d'ESH ayant bénéficié d'une prescription en Activité Physique adaptée ? Identifier les ESH en besoin (néo-bacheliers, primo-entrants et autres) Indicateur: Nombre de primo-demandeurs, nombre de renouvellement Créer un outil d'évaluation / de suivi des aménagements d'études, d'examens et de matériels Identifier les personnels du SSE et pouvoir les solliciter facilement Maintenir la présentation du SSE lors des journées de pré-rentrée et JPO Maintenir les mises à jour régulières sur le site internet. Accentuer la visibilité sur les réseaux sociaux (ERS)	4
SRI	A ce jour à l'Artois comme dans la plupart des universités partenaires, toutes les situations de handicap ne peuvent pas être couvertes malgré les compléments financiers. Ces exigences n'existent pas pour les partenariats hors Europe, qui sont des conventions bilatérales et qui ne relèvent donc pas d'un programme spécifique. Objectif 1: pour les mobilités sortantes ou entrantes dans le cadre du programme Erasmus+, réussir à répondre aux exigences du programme (favoriser la mobilité des étudiants relevant des critères inclusion, communiquer auprès de ce public,)	5

Indicateurs : évolution du nombre de mobilités "inclusion" Délai : durée du programme Erasmus+ (2021-2027)

Objectif 2 : pour les mobilités hors Europe, échanger lors de la préparation de l'accord sur les possibilités existantes d'accueil d'un étudiant en situation de handicap Indicateur : nombre de convention évoquant les modalités de prise en charge d'un étudiant en situation de handicap.

Axe 2: Formation - Enseignement-Recherche (usager) - Emploi (Personnel)

Services concernés	Ce qu'on veut faire : OBJECTIFS	Fiche Action
МН	Accessibilité téléphonique Outils numériques adaptés, site internet Rôle des aidants : statuts à formaliser et à valoriser. Circuit de l'arrêté d'aménagement. Guide de l'accompagnement (CETIP et guide pratique : livret) pour l'étudiant et pour le personnel et/ou l'enseignant	6
DE / CETIP/ Réussite	Réfléchir au suivi des moyens mis en œuvre en faveur de la réussite du public en situation de handicap. S'interroger sur le plan éthique et déontologique sur la possibilité d'enregistrer le statut SDH dans Apogée pour permettre la réalisation d'enquêtes : proposition de créer un GT pour favoriser la réflexion et encadrer le cas échéant d'éventuelles enquêtes. Déployer les ressources envers les étudiants et les enseignants.	7
DREDV	Formation doctorale (quelles formation des doctorants, programme de formation ED, accueil des doctorants en situation de handicap formalisation (néant). Quid de la prise en compte des étudiants à besoins particuliers.	8
FCU	Formation sur le thème de l'accueil d'une personne en situation de handicap auprès des agents de l'établissement. Mise en place d'un lien avec le bureau Formation de la DRH à ce sujet. Convention avec l'Agefiph. Développement du réseau des partenaires. Intervention des étudiants-relais handicap lors des pré-rentrées des formations FC; création de supports de communication propres à la FCU. Travail sur l'identification des PSH en amont des tests de positionnement (DAEU). Gestion de la sortie des stagiaires. Orientation Enseignement Supérieur pour PSH et futur ESH(éviter les incohérences).	9
DRH	Maintenir les recrutements BOE (bénéficiaire obligation d'emploi). Accroître les collaborations avec les associations / institutions liées au handicap pour la diffusion des offres d'emploi de l'université. Poursuivre la détection des personnels relevant du handicap. Améliorer la prise en compte du handicap dans les progressions de carrière (cap emploi).	10
SRI	Objectif: Le SRI souhaite développer la communication sur la priorité inclusion, pour les étudiants comme pour les personnels pour favoriser la mobilité de ce public par la mise en place d'une rubrique spécifique sur la page "International" du site web de l'Artois et éventuellement réalisation d'une plaquette ou affiche en lien avec le service communication.	11
CAP AVENIR	Systématiser l'accompagnement des étudiants en situation de handicap en lien avec les DETUs. Enquêter précisément sur la mise en stage des étudiants en situation de handicap (indicateurs quantitatifs et enquête qualitative).	12
SCD	Généralisation de la compatibilité de tous les dispositifs documentaires aux normes d'accès pour les étudiants en situation de handicap.	13

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Services concernés	Ce qu'on veut faire : OBJECTIFS	Fiche Action
VE MH	Accessibilité téléphonique : créneaux spécifiques pour les personnes sourdes (avec interprète), outils numériques adaptés : site, ENT Optimisation des plateformes de mise en lien étudiants demandeurs et l'étudiant aidant pair aidant.	14
SVCA	Opérer une transition inclusive en commençant par un diagnostic par "Signe de sens" sur l'accessibilité de l'offre culturelle. Proposer aux partenaires du territoire de monter des actions culturelles en collaboration. Être en mesure de proposer des évènements accessibles à un maximum de participants et participantes quelle que soit leur situation de santé (accessibilité à l'information, mise en place de formation des médiateurs et accompagnateur des pratiques culturelles) et être connu et reconnu pour cela faire entrer l'université et son action culturelle dans le Réseau Culture Inclusif du Territoire (RéCIT), réseau porté par Signe de sens en partenariat avec la DRAC HdF. Entrer dans une dynamique de réseau inclusif.	15
DRH	Améliorer la formation des personnels à la problématique du handicap. Poursuivre les aménagements de poste nécessaires. Accroître la sensibilisation au handicap notamment par des actions de communication. Création d'un guide à l'attention des personnels en situation de handicap. Sensibiliser les nouveaux membres de la formation spécialisée du CSAE (comité social d'administration d'établissement).	16
	Développer la communication sur la priorité inclusion du	
SRI	programme Erasmus+ 2021-2027 pour favoriser la mobilité des étudiants et personnels concernés : mise en place d'une rubrique sur la page "International" de l'Artois. Objectif 2 : mettre en place une Charte Inclusion au sein de l'Université. Un groupe de travail SRI / VE a été initié en 2020 mais les travaux se sont arrêtés depuis le confinement Délai : 2025.	17

DSI	Rendre les vidéos accessibles au plus grand nombre (sous-titrage ou audio description). Aider les enseignants à rendre leurs cours accessibles au plus grand nombre.	
Service communication	En fonction des résultats de l'audit, entreprendre les corrections nécessaires pour atteindre au moins une accessibilité partielle et dès lors rédiger une déclaration d'accessibilité. Nous conformer aux obligations légales en matière d'accessibilité numérique telles qu'indiquées ici : https://accessibilite.numerique.gouv.fr/obligations/mentions-et-pages- obligatoires/ Améliorer l'accessibilité des différents sites web - Afficher la déclaration d'accessibilité sur le site web (caractère obligatoire) - Se mettre en conformité avec le référentiel RGAA*. * le RGAA permet de contrôler l'accessibilité d'un site et de ses contenus suivant les normes internationales de l'accessibilité numérique connues sous l'appellation de WCAG. Repenser l'accessibilité (polices, contrastes, couleurs, etc.) de certains documents de communication de l'université : fiches FCU, fiches Licence et Masters, etc. triptyque des formations, etc.	18
	Miss on ligne neuveau satalogue des formations (respect des normes	
CAP AVENIR	Mise en ligne nouveau catalogue des formations (respect des normes Qualiopi).	19
SCD	Déploiement de Platon - Développement de fonds de livres audios et de livres en grands caractères - Développement d'un projet de bibliothérapie.	20
Division du Patrimoine	Terminer la mise en œuvre de l'Ad'Ap (Agenda d'accessibilité programmée) dans 18 mois. Assurer un suivi permanent des prestations et travaux réalisés (maintenance et entretien). Assurer un suivi des registres publics d'accessibilité.	21

Axe: 1 – Vie Étudiante – Vie de Campus

Service : Vie étudiante – Mission Handicap

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Poursuivre les actions de sensibilisations sur tous les pôles (Journées Handivalid, intervention lors des journées d'intégration J'suis à la Fac, lors des pré-rentrées, de la JPO).	Partenariats. Relais étudiants.
Développer les liens entre les Étudiants Relais Handicap (ERH) et les Étudiants en Situation de Handicap (ESH). Faire des ERH des interlocuteurs bien identifiés à la fois par les étudiants, les composantes, les enseignants et les services.	Mise en relation des étudiants (réseaux sociaux, temps de rencontres).
Impliquer les Référents Engagement Vie Etudiante (REVE) sur la thématique du handicap pour qu'ils soient de véritables relais d'informations pour leur composante (et vice versa).	Participation du service aux commissions EVE, participation des REVE aux réunions de services.

Axe: 1 – Vie Étudiante – Vie de Campus

Service : Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Renouvellement du projet CVEC santé bien-être, permettant un accompagnement individualisé, tant sur le plan physique que mental des étudiants qui en font la demande auprès du SSE.	Recrutement d'intervenants pédagogiques.

Axe: 1 – Vie Étudiante – Vie de Campus

Service : Service Vie Culturelle et Associative

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Favoriser l'engagement des étudiants en situation de handicap dans des associations étudiantes.	Formation des agents pour mener des actions de sensibilisation inclusives. Mise en place de médiations spécifiques pour les étudiants en situation de handicap.
Favoriser l'inclusion des étudiants en situation de handicap par des étudiants relais.	Formation de relais à la vie culturelle et associative sur les questions d'inclusion. Formation des étudiants « souffleurs d'images » pour l'accessibilité des spectacles (R2E/CPS).

Axe: 1 – Vie Étudiante – Vie de Campus

Service : Service Santé Étudiante (SSE)

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Maintenir un accompagnement individualisé et répondre aux besoins spécifiques des ESH. Indicateur : Nombre d'ESH pris en charge.	Calcium + Mission Handicap : Intégration de Mission Handicap à Calcium.
Maintenir les permanences des délégués sociaux de la CPAM à la rentrée. Réaliser un répertoire "contact" MDPH. Solliciter les assistantes sociales du SSU. Indicateur : nombre d'ESH reconnus MDPH, nombre d'ESH ayant bénéficié d'une aide sociale.	Statistiques Calcium. Statistiques CROUS.
Structurer les procédures d'accueil et définir un service d'accueil unique. Élaborer un "guide de l'ESH". Envisager des rencontres en cours d'année pour faire le point sur les situations.	Groupe de travail. Nommer un coordinateur.
Maintenir et renforcer cette collaboration. Indicateur : nombre d'ESH ayant bénéficié d'une prescription d'activité Physique et sportive.	Élaboration d'un protocole de procédure SSE – Service Sports.
Identifier les ESH en besoin (néo-bacheliers, primo- entrants et autres). Indicateur : nombre de primo-demandes, nombre de renouvellements.	Statistiques Calcium + MH.
Créer un outil d'évaluation / de suivi des aménagements d'études, d'examens et de matériels.	Groupe de travail SSE-MH-VE.
Identifier les personnels du SSE et pouvoir les solliciter facilement. Maintenir la présentation du SSE lors des journées de prérentrée et JPO. Maintenir les mises à jour régulières sur le site internet Accentuer la visibilité sur les réseaux sociaux (ERS).	Fiche Mémo. Continuer l'activité. Nommer un responsable – ERS + MH.

Axe: 1 – Vie Étudiante – Vie de Campus

Service : Service des Relations Internationales

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Favoriser les mobilités des étudiants relevant des critères « Inclusion » du programme Erasmus+ pour en augmenter le nombre.	Communications spécifiques sur les critères « Inclusion », les financements et aménagements possibles
Pour les mobilités hors programme Erasmus+, échanger sur les possibilités existantes d'accueil d'étudiants en situation de handicap.	Indiquer dans les conventions si des services handicap existent et leurs contacts. Pas de coût financier

Axe: 2 Formation – Enseignement – Recherche - Emploi

Service: Vie étudiante – Mission Handicap

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Fluidifier le parcours de l'étudiant en situation de handicap : optimiser la gestion administrative de l'accueil et l'accompagnement par les services.	Optimiser l'usage des outils informatiques dédiés : Doctolib + Calcium.
Sécuriser le parcours de l'étudiant en situation de handicap : proposer un "kit de formation ou de sensibilisation" lors de l'arrivée de l'étudiant à l'Université (idéalement avant le début des cours). Repérage dans l'Université, formation à l'utilisation des outils informatiques, rencontre avec les aides humaines	Organiser les entretiens avec les néo-entrants le plus en amont possible pour préparer l'arrivée et anticiper les besoins. Les ambassadeurs Cap Avenir sont les relais dans les lycées.

Axe: 2 Formation – Enseignement – Recherche - Emploi

Service : Direction des Études

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Mieux identifier les étudiants en situation de handicap.	Sensibiliser les directeurs d'études ainsi que les étudiants tuteurs. Revoir les procédures interservices Les identifier dans Apogée.
Évaluer la qualité des moyens mis en œuvre en faveur de la réussite du public en situation de handicap.	Mener des évaluations par les étudiants en situation de handicap des dispositifs mis en œuvre pour les aider.
Mesurer la réussite des étudiants en situation de handicap.	Constituer un GT pour mener une réflexion éthique sur la réalisation d'enquêtes de réussite. Déterminer des indicateurs de réussite spécifiques.
Déployer le travail de formation des enseignants à l'accessibilité.	Accompagner les enseignants dans la réalisation de supports et des ressources relatifs à l'accessibilité. Continuer et encourager le travail de formation mis en œuvre par le CETIP à destination des enseignants.

Axe: 2 Formation – Enseignement – Recherche - Emploi

Service : DREDV

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Sensibiliser aux allocations doctorales pour les étudiants en situation de handicap.	Diffusion plus large (rappel en RDU, en CR).
Action de sensibilisation des E/C aux doctorants en situation de handicap.	Étudiant qui pourrait intervenir, discuter avec l'ED pour l'intégrer dans le programme.

Axe: 2 Formation – Enseignement – Recherche - Emploi

Service : Formation Continue à l'Université

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés	
Développer les partenariats avec les acteurs du handicap en lien avec la FCU.	Moyens humains : référente handicap FCU.	
Mise en place de réunions d'informations auprès des prescripteurs (Cap emploi, Agefiph).	Moyens humains : référente handicap FCU.	
Développer des actions de communication externes.	Moyens humains : référente handicap FCU + service communication de la FCU. Moyens financiers qui en découlent.	
Développer les actions de communication internes en mettant en place l'intervention des étudiants-relais handicap lors des pré-rentrées des formations propres FC de manière systématique.	Moyens humains : étudiants relais- handicap (VE Mission Handicap) + référente handicap FCU.	
Améliorer l'identification des PSH en amont des tests de positionnement (DAEU).	Moyens humains : Personnel FCU + référente handicap FCU.	

Axe: 2 Formation - Enseignement - Recherche - Emploi

Service : Direction des Ressources Humaines

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Maintenir les recrutements BOE (bénéficiaire obligation d'emploi)	L'université poursuivra les publications de recrutements BOE en accentuant l'information des composantes de l'université sur les différents dispositifs de recrutements de cette population.
	Face à certains recrutements infructueux ces dernières années, l'université s'efforcera de collaborer avec CAP Emploi et en constituant un vivier de candidats à partir de ces recrutements de contractuels de droit commun.
	Apporter la précision suivante sur les offres d'emploi : « Le poste est ouvert aux personnes mentionnées à l'article L 5212-13 du Code du travail bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue à l'article L 5212-2 du même code » (recommandation du défenseur des droits).
Accroître les collaborations avec les associations / institutions liées au handicap pour la diffusion des offres d'emploi de l'université	Diffuser systématiquement les offres d'emploi aux associations d'accompagnement des salariés en situation de handicap et organismes spécialisés (CAP emploi, les missions locales par exemple, et d'autres structures à identifier).
	Participer aux événements régionaux organisés par des structures telles que l'Adapt, l'Agefiph et le FIPHFP, comme par exemple, la SEEPH (Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées) ou tout autre moment d'échanges entre les salariés handicapés et les employeurs.
Poursuivre la détection des personnels relevant du handicap	Poursuivre et accentuer la communication auprès de la communauté universitaire sur l'intérêt de la détection et les aménagements et services pouvant être offerts aux agents reconnus travailleurs handicapés.
Améliorer la prise en compte du handicap dans les progressions de carrière (cap emploi)	Maintenir l'inscription de la problématique du handicap dans les lignes directrices de gestion en matière de promotions et de valorisation des parcours professionnels.

Axe: 2 Formation – Enseignement – Recherche - Emploi

Service : Service des relations internationales

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Développer des actions de communication sur la priorité « Inclusion » du programme Erasmus+ à destination des étudiants et des personnels pour développer les mobilités.	Rubrique spécifique sur la page « International » du site de l'Artois. Pas d'incidence financière, temps agents uniquement. Élaboration d'une plaquette de communication spécifique « Inclusion ».

Axe: 2 Formation – Enseignement – Recherche - Emploi

Service : Cap Avenir

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Accueil des élèves en situation de handicap et en voie d'orientation vers une formation universitaire : - Accueil spécifique encadré en journées d'immersion - Accueil sur site par les conseillères - Accueil dans le Bus OSeR!	Adaptations matérielles à l'accessibilité (réalisées). Formation des étudiants-ambassadeurs.
Accueil et accompagnement des étudiants en situation de handicap, aide à la recherche de stage : - Accompagnement individuel - Sensibilisation des milieux professionnels - Collaboration avec MDPH	Adaptations matérielles (réalisées). Formation des conseillères. Organisation de conférences à l'image de la conférence organisée le 10 mars 2022 « L'inclusion des personnes en situation de handicap ».

Axe: 2 Formation - Enseignement - Recherche - Emploi

Service : Service Commun de Documentation

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Formation des Équipes d'accueil sur l'accueil des publics en situation de handicap.	Mobiliser tout à la fois le CRFCBD Médialille et solliciter une intégration de la formation dans le plan de formation de l'établissement
	Mise à jour des versions des logiciels métiers et des dispositifs documentaires.
Généralisation de la compatibilité de tous les dispositifs documentaires aux normes d'accès pour les étudiants en situation de handicap.	Moyens nécessaires : La réinformatisation a permis l'implantation d'un SGB respectant les normes d'accessibilité.
	L'équipe Formation des usagers développe des supports de formation respectant les normes d'accessibilité. Le soutien du CETIP est précieux dans ce domaine.

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Vie étudiante – Mission Handicap

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Former les Étudiants Relais Handicap et/ou les étudiants volontaires : LSF ; Handicap-inclusion et éducation à la citoyenneté et à la solidarité ; Souffleurs d'images	Partenariat.
Encourager la valorisation des compétences acquises par les étudiants (Bonus CPS, bonus associatif)	Dispositif R2E.
Accompagner la communauté universitaire sur l'accessibilité des activités de vie étudiante (sport, culture)	Partenariat, formation d'étudiants référents

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Service Vie Culturelle et Associative

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Rendre les espaces de vie étudiante et de pratiques artistiques et culturelles plus accessibles pour les étudiants et publics extérieurs en situation de handicap.	Faire un diagnostic de l'accessibilité de l'offre culturelle et associative. Développer des partenariats avec des structures culturelles du territoire.
Créer des actions culturelles qui interrogent les représentations et rapports de chacun.es aux diversités et aux handicaps par l'accueil plus régulier de publics et artistes en situations de handicap.	Créer de nouveaux partenariats avec des structures du territoire. Mise en place de médiations spécifiques pour les étudiants en situation de handicap.
Proposer des actions culturelles accessibles quelle que soit la situation de santé.	Formation des étudiants « souffleurs d'images » pour l'accessibilité des spectacles (R2E/CPS). Formation des personnels aux actions culturelles inclusives. Acquisition de matériel utile à l'accessibilité des spectacles selon le handicap (casques, lunettes).

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Direction des Ressources Humaines

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Améliorer la formation des personnels à la problématique du handicap	L'université s'est dotée, à compter de l'année universitaire 2023 – 2024, d'un plan de développement des compétences qui sera renouvelé chaque année. Dans ce plan, un des axes concerne la responsabilité sociétale de l'université dans lequel s'inscrivent les formations autour de la problématique du handicap. A titre d'illustration, le plan de 2023 – 2024 prévoit une formation « Découverte des différents types de handicap et posture de l'accueillant ».
	Les différents plans de développement des compétences intégreront, chaque année, des formations autour du handicap.
	Le travail collaboratif entre la référente handicap, la médecine du travail et les agents handicapés sera poursuivi.
Poursuivre les aménagements de poste nécessaires.	L'université continuera à faire appel à des structures spécialisées telles que Cap Emploi, REMORA afin d'accompagner les agents ayant un besoin particulier d'aménagement de leur poste de travail.
Accroître la sensibilisation au handicap notamment par des actions de communication.	Organiser des campagnes d'information régulières comme cela est déjà le cas depuis plusieurs années en augmentant toutefois la fréquence et en variant les thèmes abordés : aménagements, recrutements, retraite
Création d'un guide à l'attention des personnels en situation de handicap.	L'objectif est d'établir un guide qui sera mis à disposition des personnels handicapés leur précisant les différents droits et dispositifs attachés à la reconnaissance de travailleur handicapé.
Sensibiliser les nouveaux membres de la formation spécialisée du CSAE (comité	La réglementation prévoit une formation obligatoire des nouveaux membres de la formation spécialisée du CSAE (Ex-CHSCT). Cette formation n'intègre pas la problématique du handicap.
social d'administration d'établissement).	Une formation spécifique sera inscrite dans un plan de développement des compétences pour une des années relevant du schéma directeur du handicap.

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Service des Relations Internationales

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Mettre en place une « Charte Inclusion ».	Groupe de travail entre le SRI et la VE pour la rédaction de la Charte. Pas de moyens financiers à engager en tant que tels, temps agents uniquement.
Rappel FA n° 5 : favoriser les mobilités des étudiants relevant des critères "Inclusion" du programme Erasmus+ pour en augmenter le nombre.	Communications spécifiques sur les critères "Inclusion", les financements et aménagements possibles.

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Communication + Direction des Systèmes d'Information

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés		
Commu	Communication		
Faire réaliser un audit d'accessibilité du site web institutionnel et des mini sites d'UFR réalisés sous DRUPAL. Objectif : vérifier le niveau de conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).	L'audit du site web institutionnel et des mini sites des 8 UFR a été réalisé par la société INTUITIV qui l'a rendu le 28 juin 2023. Le taux moyen de conformité du service en ligne s'élève à 69,2 % et que 59,18 % des critères du RGAA version 4.1.2 sont respectées. Le site est donc déclaré « partiellement conforme ».		
Rédiger et publier sur le site la déclaration d'accessibilité	[Coût : 3 480,00 € payé en 2023]		
a accessionite	La déclaration d'accessibilité a été publiée sur le site.		
Application de correctifs suite à l'audit du site web institutionnel et des mini sites d'UFR.	Prestation en cours avec la société INTUITIV.		
Repenser l'accessibilité des documents de communication de l'université : fiches FCU, fiches Licence et Masters, etc. triptyque des formations, etc. (polices, contrastes, couleurs, etc.)	Les fiches formations ont été repensées en termes d'accessibilité en cette rentrée 2023/2024 : fond couleur retiré pour améliorer les contrastes, justification des textes revue. Les autres documents sont repensés en ce sens.		
DSI			
Mise en place d'une nouvelle version permettant un sous-titrage automatique des vidéos, les rendant ainsi accessibles aux publics mal entendants Tests de plugins permettant un audit des cours en ligne dans le but de relever les problèmes d'accessibilité."			

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Cap Avenir

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Accessibilité des lieux d'accueil (bureaux, salles de documentation Cap Avenir, Bus OSeR !) - Permettre à tout élève ou étudiant en situation de handicap de bénéficier des services d'orientation et d'aide à l'insertion professionnelle	Adaptation matérielle des lieux.
Accessibilité améliorée de l'offre de formation en ligne - Adoption d'une plate-forme numérique respectueuse des normes d'accessibilité.	Déploiement nouvelle plate-forme.
Soutien à la recherche de stage / emploi - Publication CV en ligne sur la plate-forme carrière de l'université Jobteaser. - Publicité des événements de type conférences, jobdatings, via la même plate-forme	Plate-forme carrière Jobteaser.

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Service Commun de Documentation

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Formation des équipes d'accueil sur l'accueil des publics en situation de handicap	Mobiliser tout à la fois le CRFCBD Médialille et solliciter une intégration de la formation dans le plan de formation de l'établissement.
	Mise à jour des versions des logiciels métiers et des dispositifs documentaires
Généralisation de la compatibilité de tous les dispositifs documentaires aux normes d'accès pour les étudiants en situation de handicap.	Moyens nécessaires : La réinformatisation a permis l'implantation d'un SGB respectant les normes d'accessibilité.
	L'équipe Formation des usagers développe des supports de formation respectant les normes d'accessibilité. Le soutien du CETIP est précieux dans ce domaine.
Désigner un Référent qualité - accessibilité des services documentaires.	
Prêt d'ordinateurs portables et systèmes de reprographie à destination des étudiants en situation de handicap - Logiciels spécifiques destinés aux étudiants mal et non-voyants.	Besoin de nouveaux PC dans le parc de prêt et de licences concernant les logiciels dédiés.
Adapter l'offre documentaire dans le cadre d'une bibliothèque inclusive.	Déploiement de Platon - Développement de fonds de livres audios et de livres en grands caractères - Développement d'un projet de bibliothérapie.

Axe 3 : Accessibilité (toute forme d'accessibilité)

Service : Direction du Patrimoine et de la Logistique

Actions envisagées – Objectifs opérationnels	Moyens envisagés
Recruter un assistant ingénieur dédié au suivi de l'accessibilité du patrimoine bâti et non bâti.	Un conducteur de travaux dédié à cette mission a été recruté en octobre 2023.
Faire appel à un assistant à maître d'ouvrage (AMO) pour accompagner l'établissement dans la finalisation de la mise en œuvre de son agenda d'accessibilité programmée.	Le cahier des charges a été sera rédigé courant novembre 2023 pour un démarrage de la mission début 2024.
L'AMO devra définir les prestations qu'il reste à réaliser, rédiger les demandes d'autorisations administratives, constituer les dossiers de consultations notamment les cahiers des charges par thématiques, accompagner l'université dans le choix des entreprises, suivre la mise en œuvre, assurer les opérations de réception. Proposer une méthodologie dans la constitution des registres publics d'accessibilité.	Date prévisionnelle de fin décembre 2025.